

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2024-45
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2024-41 du 28 août 2024 portant désignation des bureaux
de vote et de leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement
d'ALBERTVILLE**

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2024-41 du 28 août 2024 modifié portant désignation des bureaux de vote et de leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'ALBERTVILLE ;

Vu les demandes de modifications d'emplacements des bureaux de vote présentées par les maires des communes de La Bâthie et de Beaufort ;

Considérant que les lieux dans lesquels seront déplacés les bureaux de vote des communes précitées, remplissent les conditions de libre accès et de complète information des électeurs ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sur la commune de La Bâthie, l'emplacement des bureaux de vote n°1 et 2, est modifié comme suit : « Salle Polyvalente, 45 Rue Marcel Pagnol ».

Sur la commune de Beaufort, l'emplacement du bureau de vote n°2, est modifié comme suit : « Mairie Annexe d'Arêches, 120 Route du Grand Mont ».

Article 2 :

L'annexe « liste des emplacements des bureaux de vote » de l'arrondissement d'Albertville, jointe au présent arrêté, est modifiée conformément à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Le surplus des dispositions de l'arrêté susvisé n° PREF-DCL-BIE-2024-41 du 28 août 2024 modifié et de son annexe mentionnée à l'article 2, restent inchangées.

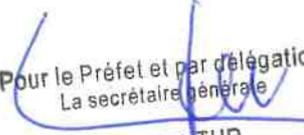
Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, le Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville et les Maires des communes de La Bâthie et de Beaufort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et affiché immédiatement en mairie de La Bâthie et en mairie de Beaufort et devant chaque bureau de vote.

Chambéry, le

16 SEP. 2024

Pour le préfet,


Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale
Laurence TUR